

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-533/SG/FIN autorisant Mme Loula Mohamed Daleita à acquérir un immeuble sis à Djibouti, Plateau du Serpent, titre foncier n° 230.

n° 70-533/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
12 mai 1970

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Mme Loula Mohamed Daleita est autorisée à acquérir uné parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 407,43 mètres carrés, sise à Djibouti, plateau du Serpent, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 230 au nom de la succession Jivanji Dadabhoy Mistry.